



FIXATION DES CURES DU BAS-CANADA.

Extraits des
MEMOIRES SUR LA VIE DE M. DE LAVAL, PREMIER
EVEQUE DE QUEBEC.

(Par M. l'abbé de la Tour, doyen du chapitre de la cathédrale, conseiller clerc au conseil supérieur ou parlement de Québec sous le gouvernement français, et supérieur des Ursulines de 1729 à 1733; imprimés à Cologne, chez Jean-Frédéric Motz, sans nom d'auteur, en 1761.)

LIVRE IX.

« Les paroisses du diocèse de Québec ne sont pas gouvernées, comme celles de France, par des cures en titre. A une quinzaine près sur plus de cent, elles n'ont que des desservants amovibles qu'on appelle missionnaires, comme l'ordonna M. de Laval, pour mieux conserver l'esprit de détachement et de zèle, et se souvenir de leur origine apostolique. Cet usage est conforme à celui de toutes les églises de l'Amérique, des Indes, de la Chine, du Japon, en un mot de toutes les nouvelles églises; et pour le Canada, ce n'est qu'une exécution littérale de l'ordonnance du Roi du 26 avril 1669, qui porte que pour se conformer, autant qu'on pourrait, à la primitive église, l'évêque de Québec ne fixerait irrévocablement aucun prêtre dans les paroisses. Et pour prévenir l'arbitraire de l'indigence dans laquelle pourraient tomber les prêtres avancés en âge, ou dont les pouvoirs seraient révoqués, et qui se trouveraient sans secours, le Roi veut que le séminaire se charge de leur entretien, et de leurs changements que M. de S. Valier a faits, qui leur ôtent cette ressource, le Roi donne tous les ans une somme considérable pour être distribuée aux prêtres usés et hors d'état de remplir leurs fonctions.

Dans le commencement de la colonie, il était impossible d'en user autrement, non seulement dans les missions sauvages, la plupart errantes, où on ne peut établir rien de fixe, mais même parmi les Français. Les pays sont peuplés, et les maisons ont été bâties au hasard et de loin en loin, au gré des particuliers. Comment fixer des cures où il était impossible de fixer des cures? Peu de paroisses sont encore bien établies; plusieurs missionnaires ont à desservir un terrain immense, à mesurer que le pays se défriche et se peuple; il faut demander, séparer, multiplier les paroisses pour la commodité des pasteurs et du peuple. Il n'y a guère que les environs de Québec et de Montréal qui aient acquis le degré de consistance nécessaire pour former une paroisse durable. La rareté des prêtres force encore à cette instabilité: il y a plus de la moitié des paroisses dont un zèle héroïque peut seul se charger; une santé de fer peut seule y suffire. Il n'y a point d'année qu'il ne faille déplacer plusieurs missionnaires. Un bénéficiaire en titre voudrait-il se prêter à ces arrangements nécessaires, et aller desservir une cure pauvre, difficile, abandonnée? On n'a que trop de peine d'y résoudre ceux qu'on peut y forcer; que serait-ce, si on pouvait s'en défendre? Un évêque qui a si peu de ressources serait-il obligé de laisser les plus grandes paroisses sans secours. La disette des prêtres met encore dans la nécessité d'envoyer sur leur bonne foi des jeunes gens sortant du séminaire dans des lieux écartés et difficiles, c'est-à-dire avec le plus grand risque pour eux et pour les âmes qu'on leur confie. En général, il n'est que trop ordinaire qu'un bénéficiaire fixé dans une paroisse ne songe qu'à jouir en repos de son revenu, peut-être à enrichir sa famille, et ne s'embarrasse guère de son devoir. A l'abri d'un titre qu'on ne peut attaquer que pour des crimes grossiers et avec des formalités infinies, il méprise peu des supérieurs de qui il ne dépend guère, et qui ne peuvent lui faire ni bien ni mal, et il craint peu des fautes qui ne sauraient être que légèrement punies. Mais un homme dont la vertu seule peut fixer le sort, tâche, par la régularité de sa conduite, de se conserver un emploi dont il a besoin. L'honneur vient au secours de la religion, et rend la fidélité à son devoir heureusement nécessaire. Danger plus grand en Canada: L'éloignement du chef favorable à la négligence et l'indépendance. Comment envoyer si loin des commissaires faire le procès à un bénéficiaire scandalieusement coupable? comment remédier si loin au désordre de sa conduite, et prévenir l'éclat d'une dégradation? Il est donc de l'honneur du clergé, et du bien du diocèse, que l'évêque, selon sa prudence, puisse promptement et sans bruit, déplacer un mauvais sujet. Ces changements étaient dans le commencement d'autant plus faciles, que le clergé du Canada n'était composé que de communautés, les supérieurs étaient les maîtres absolus de tous les ouvriers.

Cependant ce système n'est pas sans inconvénient. Si d'un côté il sert à débarrasser d'un mauvais curé, de l'autre il rend les bons curés inutiles, et les expose à devenir mauvais. On ne s'attache guère à une église où on se regarde comme en passant. Content de ne pas donner lieu aux plaintes, qui s'élève de semer, de bâtir, pour un autre qui viendra au premier jour profiter de ces travaux? comment connaître ses paroisses, et en être connu, si chaque jour on est exposé à changer de paroisse? Comment s'arranger pour le temporel? quels meubles acheter? quelles provisions faire, qu'il faudra peut-être perdre demain? et quelles dépenses pour toutes ces translations? Un homme qui compte d'y passer sa vie, fait ses arrangements avec confiance et à loisir. Il se livre à son devoir: il étudie le caractère de ceux avec qui il doit vivre, et tâche de s'en faire estimer. Il agit pour la réformation des mœurs, avec fermeté, avec autorité, avec constance. Mais quel zèle, quel succès, peut avoir un homme tous les jours à la veille de quitter, toujours inquiet sur les plaintes que le vice combatte ne manque pas de faire, et qu'il est assez ordinaire de voir écarter? Les paroissiens donnent-ils leur confiance à un pasteur incertain, que la moindre chose leur peut enlever? le craignent-ils? le méprisent-ils? Au moindre mécontentement ils vont demander des changements qu'ils savent n'être ni difficiles ni rares, et il faut convenir que quoique le clergé du Canada soit un des plus réguliers, il y a peu de diocèses où l'on fasse plus fréquemment des plaintes, à cause de la facilité du déplacement, et de la liberté qu'elle donne aux évêques d'écouter les plaignants. Enfin est-il juste qu'après avoir consumé sa jeunesse et ses forces, on coure le risque d'être sans ressource à la fin de ses jours? Ce danger n'était pas à craindre dans le système de la communauté des biens. M. de Laval, toujours équitable, pouvait exiger une dépendance dont il prévenait les suites fâcheuses. Mais depuis que par la séparation du clergé chacun est abandonné à lui-même, un évêque peut-il vouloir qu'on s'expose à être réduit à la mendicité? Les religieux, moins à plaindre, ont du moins l'asile de leur couvent. M. de Saint-Valier, qui fit ce changement, pouvait-il ne pas s'apercevoir qu'il se mettait dans la nécessité de fixer les cures, et qu'il était injuste de vouloir être le maître absolu de tous les bénéfices, et ôter toutes les ressources aux bénéficiaires? Le Roi donne une somme aux prêtres usés; mais n'est-il pas le maître de supprimer ses largesses,

et l'évêque, qui en fait la distribution, manque-t-il de prétextes pour en priver ceux qui lui déplaisent? est-il donc impossible qu'un évêque se laisse prévenir, qu'il agisse avec négligence ou par ressentiment, que la faveur l'emporte? cesse-t-on d'être homme pour être évêque? C'est partout l'esprit de l'église de laisser chacun dans son bénéfice, à moins qu'on ne lui fasse son procès.

Par toutes ces raisons, que je rapporte en historique, sans vouloir prendre de parti, il est aisé de comprendre que la fixation des cures a fait naître bien des difficultés depuis la séparation des biens, qui a répandu un esprit d'intérêt et de défiance. La cour s'en est souvent mêlée. Elle avait d'abord embrassé le système des desservants amovibles; mais depuis, sur les représentations faites de part et d'autre, le Roi a tenu une conduite ambiguë: il a recommandé, et quelquefois ordonné, au prélat de fixer les cures; mais il a fermé les yeux sur l'exécution de ses ordres, et s'est contenté d'un petit nombre de fixations, faites, ce semble, pour l'amuser. Il a appuyé les évêques dans le moyen qu'ils ont pris pour ne pas les fixer. Messieurs de Saint-Sulpice, qui desservent une vingtaine de paroisses, toujours inflexibles, ont mieux aimé perdre quelques sujets qui avaient obtenu des titres, et la cour les a soutenus.

Les Jésuites, qui étaient les seuls prêtres, et par conséquent les seuls pasteurs en Canada, lors de l'arrivée du vicaire apostolique, lui remirent toutes les missions françaises, et se bornèrent aux missions sauvages et au soin du collège. Le prélat y plaça des ecclésiastiques, et peu à peu forma des paroisses, mais il n'en ériga guère juridiquement. Ce ne fut que l'année avant sa démission, qu'il en conféra une quinzaine, et laissa à M. Desmeurets, son grand-vicaire, le pouvoir d'en donner à ceux qu'il jugerait à propos. Ce prélat ne se départait pas sans doute de son système des missionnaires amovibles; mais comme la cour commençait à pencher vers le système de la fixation, il crut devoir entrer dans ses vues, et en essayer sur un petit nombre dont il connaissait la vertu, et dans des lieux considérables et bien établis, où il paraissait plus nécessaire et où il y avait moins d'apparence de changement. Il prépara ainsi les voies à un successeur qui dans la suite voudrait se conformer à l'usage de la France.

Deux ans après, en 1686, le Roi ordonna par une déclaration que tous les chapitres et communautés de France, chargés de cures, s'en démettraient, pour y établir des titulaires. C'était un avis pour le Canada. Le ministre en écrivit à l'évêque; mais la déclaration du Roi n'y fut pas publiée, et il ne s'y fit aucun changement. En effet il y a bien de la différence entre les églises de l'ancienne France et celles de la nouvelle, et entre des prêtres particuliers chargés d'une paroisse, quoique amovibles, et une communauté, dont les membres servent tour à tour, ne peuvent ni bien connaître, ni être bien connus. Quoique les prêtres du Canada fissent une espèce de corps, chaque paroisse avait pourtant son pasteur propre. Aussi la cour n'insista pas; mais M. de Saint-Valier ne s'en tint pas là. Malgré le petit nombre de ceux que M. de Laval avait fixés, et le penchant de la cour pour la fixation, il ne négligea rien pour faire rendre le titre à ceux qui se trouvaient pourvus: promesses, menaces, mauvais traitements, tout fut mis en œuvre. Ce fut une de ses premières entreprises, qui commença de lui à élever tous les regards. Quelques-uns, intimidés ou faciles, se laissèrent engager à faire démission; plusieurs autres aimèrent mieux encourir son indignation, et garder leur bénéfice. Cependant il a fait lui-même quelques titres, en petit nombre, en faveur de certains sujets distingués qui avaient mérité ses bonnes grâces, et pour contenter M. de Pontchartrain, ministre d'état, qui lui a plusieurs fois écrit que l'intention du Roi était qu'on fixât peu à peu toutes les cures; à quoi les évêques n'ont jamais pu se résoudre.

Le chapitre, instruit des intentions du Roi, se sent autorisé, après la mort de M. de S. Valier, à conférer, *Sede vacante*, plusieurs des paroisses érigées, et à en ériger de nouvelles. Le nouvel évêque en fut offensé; la cour entra dans ses vues, et blâma le chapitre, et il est vrai que la vacance du siège était litigieuse, les droits du chapitre étaient trop douteux pour faire cette démarche. Le prélat à son arrivée obligea tous les nouveaux pourvus à faire leur démission. Le chapitre le vit avec peine, et menaçait d'agir. Il avait tort: ses droits, qu'il se croyait, demeuraient hors d'atteinte. Si le prélat par quelque acte juridique avait cassé ces titres, et déclaré les bénéfices vacants, les prétentions du chapitre en auraient souffert. Mais une démission pure et simple laisse dans leur entier l'état des bénéfices et le droit du collateur, et semble confier l'un et l'autre, en le supposant. On ne se démet que d'un titre réel. A la mort de M. de Lauberivière, dernier évêque, le chapitre hasarda encore quelques titres: il ne fut pas plus heureux. M. de Pontchartrain, aujourd'hui évêque, eût ordre de la cour de faire rendre tous les titres qu'on avait pris.

Dans le fond le chapitre n'était pas fondé; il devait laisser les choses dans l'état où il les trouvait à la mort de l'évêque. Les canons lui défendent de rien innover pendant la vacance du siège, surtout dans des choses de cette conséquence, qui changent l'état des églises. La collation des bénéfices est un fruit qu'il faut réserver au successeur. Dans les collations forcées, comme celle des gradués, le chapitre est obligé de faire ce que l'évêque ne saurait refuser; mais les collations volontaires ne lui appartiennent pas, s'il n'en a le droit par une possession immémoriale, ou s'il n'en est collateur conjointement avec l'évêque, parce qu'alors il réunit les droits du prélat avec les siens, et qu'il ne serait pas juste de l'exposer à perdre les siens par le délit. D'ailleurs ces cures n'étaient pas proprement vacantes; elles étaient remplies de fait par l'autorité de l'ordinaire de la manière dont elles l'avaient été depuis la fondation du diocèse; autrement toutes les cures étaient également vacantes, et le chapitre, selon ses principes, aurait dû lui les conférer toutes, au lieu qu'il ne fit que six titres, et aux mêmes prêtres qui les desservent depuis plusieurs années. La manière de desservir les paroisses par des pasteurs ou amovibles ou perpétuels, est de pure discipline. Pendant bien des siècles il n'y avait pas de bénéfices en titre; l'évêque et le clergé ont vécu long-temps en commun; ce n'est que par succession de temps, et sans aucune loi expresse, que les biens ecclésiastiques ayant été partagés, chacun s'est établi dans la possession de son contingent, et l'église prenant un état plus stable, on a interdit ces variations, qui pouvaient avoir des suites fâcheuses. Mais cette loi n'étant pas encore introduite dans cette église naissante, et les évêques s'y étant constamment opposés, c'était changer l'état du diocèse par de nouveaux arrangements; ce qui passe l'autorité du chapitre, qui n'en est que le tuteur. Il doit remettre, sans l'altérer, le patrimoine qu'on lui confie, et l'autorité dont il n'est que dépositaire. Dans les bénéfices ordinaires un titre est une sorte d'aliénation, puisqu'il prive pour cette

fois le Collateur de son droit, et lui lie les mains pendant la vie du titulaire; à plus forte raison des titres qui font un nouvel ordre des choses, et mettent dans la nécessité de le continuer à l'avenir. privent d'une liberté que l'origine et l'usage ont acquise. Le chapitre avait plus fait que de conférer des cures déjà érigées, il en avait érigé quelques-unes de son autorité, sans nécessité, sans formalité, en quoi on ne peut dissimuler qu'il n'eût de beaucoup outre-passé ses droits. — (A continuer.)

LA PHILOSOPHIE DE FRANCE.

Nous empruntons à un spirituel écrit que M. Alexis Duménil publie sous le titre *Recettes Politiques*, le tableau suivant de la Philosophie de France. Nos lecteurs trouveront dans ces fragments quelques citations des écrits de M. L. Cousin, Lherminier, Fourier et Broussais. Ces citations sont curieuses, et nous devons regretter que l'auteur n'ait pas donné plus d'étendue au chapitre qui les contient; nous croyons que les matériaux ne lui eussent pas manqué pour prouver l'extranéité des opinions et des systèmes de nos philosophes.

C'est vraiment un spectacle digne de pitié de voir en quel état se trouve dans nos écoles la philosophie. Il semble, en effet, que ce qui d'ordinaire assure la vie des empires et leur garantit une sage politique, ne doive maintenant servir qu'à multiplier parmi nous les germes du vice et de l'erreur. Notre esprit ne saura bientôt plus de quoi s'aviser pour mettre sur ce siècle le cachet de la sottise et de la folie. On court après le ridicule comme après les mauvaises doctrines, on se fait une religion de blesser la bienséance comme la bonne foi, et ce qui ne pouvait manquer d'arriver, on ne tient pas plus aux règles de la pudeur qu'à celles du bon goût et de la politesse.

Je veux, oubliant un moment le fanatique troupeau des dupes, arriver droit à ces graves et illustres docteurs, brevetés, payés, rémunérés pour former le goût et perfectionner la raison. C'est de leur public enseignement que se répandent toutes les sources de l'erreur; c'est de leur doctrine sans frein que coulent à plein bord le sophisme et l'esprit de vertige; et lorsque je vous aurai montré la corruption sur son trône, en robe et en hermine, vous excuserez plus volontiers cette malheureuse jeunesse, instruite à tous les désordres et nourrie de tous les poisons. Appelez tant qu'il vous plaira chaires et écoles, les lieux où professent vos philosophes! Pour moi, je ne puis assister à leurs cours et les entendre débiter leurs impertinentes maximes, que je ne me croie d'abord à Charenton ou dans quelque salle d'hôpital!

A tout seigneur tout honneur! ce qui veut dire que nous allons commencer par M. Cousin, pair de France et conseiller d'état, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences morales et politiques; homme des admirables contradictions; grand à la fois par son obscure profondeur et ses mobiles croyances, patriote-cosmopolite, chrétien-panthéiste, philanthrope-égoïste, démagogue-aristocrate; enseignant une certitude qui ne vient ni de Dieu ni de l'observation, prêchant une morale qui n'a pour but ni la paix du monde ni l'amélioration de la condition humaine.

Et, pour punir ce nous accuse point de négliger une seule des parties de cet homme universel, nous donnerons ici sa suprême recette, sa formule à priori, qui prévoit tout, explique tout, répond à tout: savoir, le MOI, LE NON-MOI, LE RAPPORT. Que si vous n'avez pas compris d'abord toute la puissance du moi de M. Cousin, vous allez l'entendre, maintenant prononcer cet autre oracle: « Le moi est l'apparition de l'esprit à lui-même par son activité réelle, doublée en elle-même et retournant à elle-même, c'est-à-dire dans la conscience. Puis, après un moment de repos, il ajoute: Dieu revient en quelque sorte à lui-même dans la conscience de l'homme dont il constitue indirectement le mécanisme et la trinité phénoménale par le reflet de son propre mouvement dont elle est l'identité absolue. »

Tel est le langage philosophique de ce siècle! tels sont le bon sens, le patriotisme, l'esprit de sagesse, qui éclairent nos académiciens et président à l'étude des hautes sciences!

N'était-ce pas évidemment à celui qui continue en Germanie les doctrines et politiques voyages de M. Cousin, qu'il appartenait de se faire aussi le continuateur de sa philosophie transcendente? Qui donc saura mieux que M. Lherminier entretenir le sentiment de la personnalité, préparer les voies du cosmopolitisme, et nous affranchir au besoin de l'étranger et prosaïque amour de la patrie?

Quelque peu moins clair, s'il est possible, que M. Cousin, et plus verbeux encore, M. Lherminier n'éprouve pas seulement les ténèbres du maître, il amplifie sa diffusion même.

Voilà l'irréfutable progrès que nous devons subir, le seul progrès à espérer de l'école *nocturne*, *individuelle*, *doctrinaire*, *éclectique*, que d'aucuns, selon une expression à la mode, ont aussi appelée *extinctrice*.

Le nouvel ordre social sera le fruit d'une philosophie qui, sortie de notre sein, française et universelle, conduira le monde à l'unité de croyance et d'association. La NOCTURNITÉ, le gouvernement de l'intelligence pure, agrandissant les idées et favorisant le changement, continuera l'épopée de l'humanité.

Trois principes, la science, le droit, le bon sens, demandent à passer, comme devoirs religieux, dans la religion de l'humanité. La religion identifiée avec la science est le commencement historique des quatre faces de la sociabilité; la science d'accord avec la religion, en est le dénouement nécessaire.

Les actions de l'humanité composent l'histoire humaine, et cette histoire a deux faces, la religion et le droit. Le droit exprime la liberté humaine dans son individualité et dans son exaltation. Le droit dans son isolement, c'est la force orgueilleuse, c'est Ajax; dans ses rapports avec la religion, c'est l'accord de la grâce et de la liberté, de l'indépendance et de la nécessité.

La nature! Je ne parle pas d'une petite nature, d'une nature de jardinier, mais de cette grande nature, développement magnifique de la force, qui sur l'Afrique déploie le soleil comme une toile blanche sur la tête des hommes, on semble vouloir se construire des palais en Norvège avec des glaces immortelles; la nature est une œuvre d'art échappée de la main de Dieu. Ainsi comprise, elle excite l'homme à l'action, et provoque l'humanité à la grandeur.

Quel style! quels enseignements! et quelle honte pour une nation à qui l'on ose effrontément donner pour de la philosophie cet emphatique galimatias.

Encore un philosophe! et un philosophe qui ne laisse pas, assurément, d'être de bonne foi dans son renouveau de l'ordre social, dans sa fameuse découverte du nouveau monde industriel et sociétaire. Commencez par retenir sa grande et sublime re-

cette: « attacher à la pratique de la vertu quadruple plaisir des sens et de l'âme, au lieu de quadruple disgrâce qu'on en recueille si on se confie aux dogmes de la morale. »

Or tout ce qui va suivre répond admirablement à la profondeur du début:

C'est par emploi de la passion la plus prosaïque des philosophes, de la Papillonne, que nous allons reconstruire, dit-il, tous les problèmes sur lesquels ils ont échoué. Il faut être, comme les moralistes, ennemis de la nature et de l'évidence, pour nier le besoin de variété.—Les caractères fortement dominés de la passion dite Papillonne ont besoin d'avoir à la fois deux ou trois intrigues, soit en ambition, soit en amour, lire deux ou trois ouvrages cumulativement. La Cabaliste ou fongueuse rêverie, la Composite ou fongueuse aveugle, pèneraient aux excès, même en vertu, sans l'intervention périodique de la Papillonne, ou manie de voltiger d'un plaisir à l'autre.

Les Solitaires, continue-t-il, ont une passion dominante à laquelle ils rapportent tout.—Voltaire, Leibnitz, Fox, sont des Pentatones. César est d'un degré plus élevé encore, c'est un Heptatone à sept dominantes; Bonaparte et Frédéric sont des Heptatones à 6 dominantes.

Sénèque et Burrhus n'ont pas changé, mais faussé le caractère de Néron, Tétratone à 4 dominantes bien distinctes, cabaliste, composite, ambition, amour. Henri IV était comme Néron un Tétratone, mais qui n'avait pas été faussé par une éducation morale.

Les caractères tourment au mal en civilisation, dès qu'ils ont en dominant un nombre des passions mécaniques supérieur aux affectives. Une femme tritonne à dominantes d'amour, de cabaliste et de papillonne, sera communément très vicieuse.

Est-il nécessaire de vous dire que la GAMME MUSICALE DES CARACTÈRES EN UT et en SOL n'a pas fait moins de disciples à M. Fourier, que le MOI et le NON-MOI à M. Cousin, que l'ÉPOPEE DE L'HUMANITÉ à M. Lherminier? Tandis que la jeunesse commente les discours du réformateur en si-bémol, de graves citoyens, des magistrats même et des députés doutent de leur fortune LA PITALANGE EN GRANDE ÉCHELLE! On admire les doctrines de l'attraction passionnelle, on tombe aux pieds de la papillonne, puis on se met à nous faire des lois et de la politique!

De l'école qui abjure les sentiments généreux, de l'école funeste qui se joue des lois et des mœurs, il n'y a qu'un pas aux tréteaux académiques où l'on insulte ces dogmes sacrés sur lesquels se repose l'ordre social. Ils sont tous de la même famille ceux-là qui, pour la plus grande gloire de l'humanité, fouillent aux pieds la raison, précipitent la folie, ou nous veulent déshériter de notre âme immortelle.

C'est maintenant un diplôme à la main qu'on attaque le sentiment religieux, qu'on blesse et flétrit toutes les croyances; des professeurs à gages montent en chaire pour braver la justice divine, sans laquelle il n'est point de justice humaine. Pour connaître l'état misérable de leur esprit, arrêtez-vous encore devant ce philosophe, et prenez au hasard les premières paroles qui sortiront de sa bouche.

A entendre, dit-il, le jargon des sectes qui nous sont opposées, on peut aller au ciel, en enfer!... Nous sommes une production de la croûte du globe, et nous ne pouvons pas en sortir. Le grand moyen dont on se sert est le terreux pour une autre vie; on fait intervenir un Dieu vengeur, punissant, récompensant, etc., etc.

Mais, me dira-t-on, votre conscience est donc votre évangile? Non, non, ma conscience, c'est mon cerveau, etc., etc.

Voici, il faut bien en convenir, des citations qui ne justifient que trop la critique acerbe de l'auteur. Mais quelques fondées que soient les accusations qu'il élève contre nos philosophes à diplômes, nous croyons que la société ne doit pas être jugée sur les opinions des professeurs que le pouvoir lui impose.

EXTRAITS DES JOURNAUX AMÉRICAINS

Des lettres particulières de Mexico, reçues hier par le brick *Ringleader*, nous confirment ce qui déjà avait été annoncé; c'est que la réduction de la monnaie de cuivre à 50 pour cent pour la monnaie légale, et à 75 p. c. pour la fausse, avait causé dans le peuple une fermentation qui donnait de graves inquiétudes pour la sécurité publique. La fabrication du cuivre était devenue une spéculation; et depuis que le gouvernement général avait fait briser à la monnaie les matrices nationales; la production de cette monnaie, dont la valeur n'est réellement que de 25 pour cent, n'en continuait pas moins au profit de spéculateurs, parmi lesquels se comptent des députés, des sénateurs, et jusqu'à des ministres.

On s'attendait chaque jour à une révolution, et déjà quelques mouvements sérieux avaient eu lieu sur plusieurs parties de la république. L'insurrection de Tusan qui semblait compromise avait repris une nouvelle vigueur par la désertion de 200 hommes qu'on y avait envoyés de Tampico, et qui avaient passé du côté des fédéralistes.

Des communications des plus énergiques reçues par les ministres de France et d'Angleterre ont été adressées au gouvernement mexicain; mais, depuis 10 jours au moins, elles étaient passées dans les mains du ministre des relations extérieures, elles étaient restées sans réponse. Il en avait été de même du message du général Jackson, qui avait été lu devant les deux chambres, et qui, n'y ayant produit qu'une indifférence affectée, avait été traité dans les couloirs de forfanterie et de fanfaronnade; tant l'ignorance et la vanité sont capables d'influer sur une assemblée publique et d'aveugler une nation! — (Abelle de N. O.)

SERPENT DE MER.—On avait jusqu'à présent entretenu des doutes sur l'existence des serpents de mer, mais les différents récits authentiques que nous avons vus, nous ont convaincu qu'il existe de tels monstres.

Voici ce que nous tenons d'un passager du navire *HAYRE*, arrivé hier dans notre port. « Un serpent a été aperçu le 19 février, du capitaine, de l'équipage et des passagers de ce navire, par la latitude de 03, 32, N. long. 26, 05, O. Sa tête avait la forme d'un poisson volant, et à peu près de la grosseur d'un baril; il était à 50 pieds du côté du navire, sa queue mesurait environ 4 à 500 pieds, la couleur de son corps tirant sur le gris et de la grosseur du grand mat d'un navire; à mesure que ce monstre maria s'éloignait graduellement du navire, ses mouvements paraissaient être une série de barils roulants sur l'eau en ligne droite. Le temps était si beau, la mer si calme, que tout le monde a pu jouir de plaisir de le voir dans toute sa majesté pendant l'espace d'une demi-heure. — (Idem.)

Des dépêches de la Nouvelle-Orléans annoncent que l'acteur Abbott a été sérieusement blessé par un coup de pistolet. Les particularités de l'affaire n'étaient point connues. On disait seulement qu'il se rétablirait bientôt de sa blessure. Mr. Abbott a un frère et des neveux et nièces dans Montréal, auxquels il porte le plus vif intérêt.

QUEBEC:

MARDI, 2 MAI, 1837.

Le brick *Procris*, capitaine Arnold, arrivé hier de Poole, d'où il fit voile le 30 mars, a apporté des journaux de Londres du 27.

La chambre des communes s'était ajournée du 23 mars au 3 avril, et celle des lords au 6.

Lord Brougham devait présenter après les fêtes la pétition de l'assemblée du Bas-Canada.

Un journal du 25 contient le rapport officiel de la défaite du général Evans devant Hernani. Ce rapport est daté du 16 mars. La légion britannique avait eu 61 hommes tués, 640 blessés, et 82 manquaient. La perte totale des chrétiens était de 1000 hommes.

Les nouvelles de St-Sébastien vont jusqu'au 16. Les carlistes marchaient contre Espartero. Saarsfield était malade à Pamplone. Don Carlos avait excepté les troupes régulières anglaises du décret de Durango.

On disait que les ministres avaient abandonné le bill des taxes d'église.

L'*British America* est arrivé de Montréal hier. C'est encore le seul bateau à vapeur dans le port. Il repart ce soir à minuit.

Au moment où la grande question de l'amovibilité des cures dans le Bas-Canada va se débattre devant les tribunaux civils, nous avons cru qu'on ne lirait pas sans intérêt quelques pages consacrées à cette matière par un homme qui a rempli de hautes fonctions dans ce pays sous le gouvernement français. M. l'abbé de la Tour avait été conseiller clerc ou juge ecclésiastique au conseil supérieur de Québec. C'est dans le livre VII^e où il parle de la création et de la composition de ce conseil, et partiellement de la charge qu'il y avait occupée lui-même, qu'on voit qu'il est l'auteur des *Mémoires sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec*, dont nous donnons un extrait sur la question de l'amovibilité des cures. Comme il se trouve aussi dans ce livre des faits et des observations qui pourraient être de quelque intérêt dans le moment actuel, nous le donnerons en abrégé.

ESPRIT DE LA PRESSE CANADIENNE.

Le Populaire.

DU DANGER DE CHOISIR DE MAUVAIS MODELES. En politique, très souvent, les choses les plus différentes amènent les résultats les moins attendus; tandis que les systèmes adoptés pour atteindre à un but se détruisent par l'application qu'on en fait.

Nous ne sommes pas patriotes, nous ne sommes pas tantôt autre mesure la douceur de vivre sous les lois de l'indépendance, en représentant l'avantage qu'on retire à se gouverner soi-même, en inspirant au peuple des sympathies pour les institutions des États-Unis, ils en tiraient un avantage immense. D'une part, ils tentaient de semer parmi notre population des germes de désaffection vis-à-vis du gouvernement britannique; d'autre part, ils comptaient faire naître, chez les américains, des sentiments d'ambition, de cupidité, ou de compassion pour des maux si réitérément exprimés, qui portassent ces derniers à rompre les liens d'intelligence avec la Grande-Bretagne pour aider à la conquête du sol canadien. Enfin, ils s'imaginaient que cette expression ouverte du désir de joindre une république, fondée sur la ruine d'une partie de la domination anglaise, ou de la possibilité d'être soutenue par cette république dans une rébellion spontanée, ferait trembler la métropole et la porterait à concessions les plus humiliantes. Tout cela eût été bien si notre population eût été prête à secouer le joug; et si ce joug eût continué à être insupportable, car, alors les hommes deviennent des héros, et l'oppression engendre le courage désespéré d'y résister.

Mais à côté du bien s'est rencontré le mal. Il a fallu, pour soutenir ce système, vanter à toute outrance le bonheur de nos voisins, préconiser leur législation encore informe, dresser des autels à leur administration souvent perverse, pallier leurs torts dans une infinité de circonstances, dire que l'attaque des propriétés était une chose permise à un peuple souverain; que la destruction des couvents n'était qu'un événement fortuit, qui ne tirait point à conséquence, que l'incertitude des magistrats, dans ces attaques impies contre le catholicisme, était acte de prudence. De véritables patriotes auraient flétri la crime partout où il se serait présenté, auraient frappé d'anathème les impies qui portaient le fer et le feu au milieu des maisons du Seigneur, et plus le patriotisme eût fait battre leur cœur, plus ils eussent frappé sur des patriotes qui déshonoraient ce noble titre. Cette indulgence pour les désordres engendrés par la trop grande licence de la liberté, à produire les fruits les plus amers; elle a gâté le cœur de quelques-uns de nos jeunes citoyens et leur a fait regarder comme une gentillesse des excès qu'on aurait dû leur rendre sous leur véritable couleur.

Hier, notre ville a failli être au moment de tomber à l'une de ces scènes de désordre qui, depuis deux ans, se sont si souvent renouvelées chez nos voisins. Des filles du Seigneur, des femmes hors du monde, que leur vie exemplaire, leurs vertus angéliques, et leur bienveillance envers l'humanité auraient dû placer pour toujours sous l'égide de la plus profonde vénération, ont été menacées et pour ainsi dire assaillies dans leur sainte maison. L'origine de cet événement est tellement en dehors de la politique, est d'une nature tellement particulière, que nous ne concevons point encore comment de semblables suites ont pu en résulter.

Nos sœurs de la congrégation, afin de donner un aspect plus uniforme à la principale rue de notre ville sur laquelle leur couvent fait face, se sont décidées à faire abattre le mur sur la rue Notre-Dame jusqu'au coin de la rue St-Jean-Baptiste, pour y construire des propriétés particulières qui se trouvaient en harmonie avec celles qui avoisinaient. Aussitôt que cette détermination fut connue les propriétaires de la rue St-Jean-Baptiste demandèrent qu'elles consentissent à agrandir cette rue en abattant le mur du couvent qui la longe d'un bout à l'autre, et en cédant plusieurs pieds de leur terrain. Ces demandes ne furent point accueillies. On eût reculé alors à mousigner l'évêque de Montréal, qui renvoyait les requérants au supérieur du séminaire; ce dernier examina l'opportunité d'une semblable concession, la possibilité de la faire, et tout se termina par un refus impératif. Toutes les parties étaient dans leurs droits et aucune loi ne commande de dépouiller un propriétaire, parce qu'il
